



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission ordinaire

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis 2020/14 relatif à la révision des statuts de l'Association Intercommunale du Stand de Tir des Grandes-Iles d'Amont

Bex, le 23 novembre 2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, composée de nos délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale du Stand de Tir des Grandes Iles d'Amont (AISGIA), soit MM. Marc Mundler, confirmé dans son rôle de rapporteur, J.Philippe Marlétaz, Pierre Carminati, Baptiste Guérin, Marc Thévenaz et Mme Christine Blatti-Villalon, suppléante, s'est réunie le 23 novembre 2020 au bâtiment communal, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Mme Blatti-Villalon et M. Guérin étaient excusés. M. Thévenaz, démissionnaire, était absent. Avec un quorum de 3 personnes sur 5, la commission a pu valablement délibérer.

M. Pierre—Yves Rapaz, municipal et président du CODIR de l'Association, nous a présenté les modifications apportées aux statuts en nous donnant toutes les explications utiles, notamment en lien avec le cadre légal qui, dans le cas présent, est la loi sur les Communes. Nous le remercions de ses explications complètes et pour sa disponibilité.

Ces statuts ont été validés et acceptés par le Conseil intercommunal de l'AISGIA dans sa séance du 9 septembre dernier. La Loi sur les communes vaudoises oblige à repasser une dernière fois ces statuts devant chaque conseil communal de chaque commune partenaire de l'AISGIA, à savoir Aigle, Ollon, Yverne et nous. Notre travail cette fois-ci peut paraître frustrant, car nous n'avons plus aucune possibilité de modifier ou amender ces statuts. Notre rôle se limite à les accepter ou à les refuser.

La municipalité vous a fait parvenir 3 pages avec le détail des modifications apportées, nous la remercions. Je ne vais donc pas m'y attarder.

De manière à comprendre un peu mieux la situation, je vous fais ci-après un résumé de l'historique de ces statuts.

1994 à 1996, création de l'AISGIA et des statuts originaux, approuvés par le Conseil d'Etat du canton de Vaud dans sa séance du 24 avril 1996. Notre législatif les a quant à lui approuvés le 14 décembre 1994.



CONSEIL COMMUNAL DE BEX Commission ordinaire

2013, modification de la Loi sur les communes vaudoises

2015, modification importante des statuts, elle concernait le relèvement du plafond d'endettement à CHF 450'000.00 (jusqu'à CHF 50'000.00) en vue du remplacement des cibles.

Mars 2017, nomination de la 1^{ère} commission pour la révision des statuts. Elle était composée de Mme J.Girardin d'Aigle, présidente de l' AISGIA, de MM. J.L.Bornand d'Ollon, président du CODIR, P.Y. Rapaz, municipal de Bex, J. Muller, municipal d'Yvorne, F. Décosterd d'Aigle, membre du conseil intercommunal, M. Dulex d'Ollon, membre du conseil intercommunal, Y. Croci-Torti de Bex, président de l'UST, de A. Michel, greffe de Bex avec voix consultative et S. Cretton boursière de l' AISGIA, avec voix consultative. Un 1^{er} projet de modifications a été élaboré et envoyé au canton pour approbation.

Début 2019, après le retour du dossier, une commission consultative a été nommée. Elle était composée pour Bex de nos 5 délégués, les mêmes que pour le préavis de ce soir. C'était d'ailleurs une volonté de la municipalité de faire intervenir la même commission pour le présent objet.

Cette commission devait approuver (ou non) les modifications et transmettre son rapport à la municipalité de Bex, qui elle devait proposer au CODIR de l' AISGIA l'adoption des statuts. Cette commission a approuvé les modifications dans son rapport du 29 mars 2019. À la suite de ça, le CODIR de l' AISGIA a rédigé le préavis 2020/04 à l'attention du Conseil intercommunal. Ce document fait partie intégrante de notre préavis 2020/14 de ce soir. Précisons que chaque commune doit ou a dû procéder de la même manière.

Mars 2020, le Conseil intercommunal devait se prononcer sur les nouveaux statuts, mais pour raison de pandémie Covid-19, cette étape n'a pu se réaliser qu'en septembre dernier. A cet effet, une commission composée d'un délégué par commune partenaire (J. Philippe Marlétaz 1^{er} membre pour Bex) a siégé et rendu son rapport. Dans sa séance du 9 septembre 2020, le Conseil intercommunal a décidé à l'unanimité des membres présents d'adopter le préavis 2020/04 relatif aux modifications des statuts de l' AISGIA. Je n'étais pas dans cette commission car je préside ledit Conseil intercommunal depuis mars 2019.

Pour terminer, la commission regrette la lenteur et la complexité administrative pour un tel dossier, mais néanmoins elle approuve à l'unanimité les modifications dans leur ensemble et elle vous recommande d'en faire autant.



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission ordinaire

Conclusions

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis N° 2020/14 ;


Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal de Bex décide :

- a) D'adopter les modifications des statuts de l'Association intercommunale du Stand des Grandes Iles d'Amont (AISGIA)

Pour la Commission



Marc Mundler